

L'animateur : M Jean Charles GUIGUEN

Membres présents : MM. Patrick BOURABIER, Philippe ANDRIEUX, Philippe BRANDY, Jean Marie SARDAIN.

Membre excusé : M Christian FRESNEL.

-----

Le PV n° 24 de la réunion de la commission SENIORS en date du 21/03/2019 est approuvé sans modification.

-----

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois), (art.188 et 190 des R.G. de la F.F.F.) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique **obligatoirement avec en-tête du club**. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à **2 jours francs** pour les rencontres de Coupes (Art.30 - paragraphe 3 des RG de la LFNA).

Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

## 1° SOUS COMMISSION DES CHAMPIONNATS

### FORFAITS :

- Séniors D4 – (amende 40 euros)

**Poule D : US AGRIS du 24/03/2019 (1<sup>er</sup> Forfait)**

- Séniors D5 – (amende 30 euros)

**Poule B : US CHASSENEUIL (3) du 24/03/2019 (2<sup>ème</sup> Forfait)**

## 2° - INFORMATIONS DIVERSES

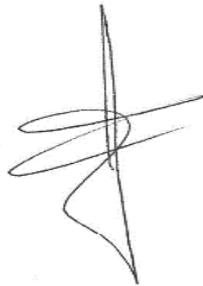
- ES MORNAC, Monsieur Damien BERTRAND, du 27/02/2019, pris note,
- GSF PORTUGAIS, du 28/03/2019, pris note,

- AS BRIE, Monsieur Michel GAUDILLERE, du 27/03/2019, pris note,
- FCC ISLE D'ESPAGNAC, Madame Nathalie MORISSET, du 27/03/2019, pris note,
- FC ST GERMAIN DE MONTBRON, Monsieur Sébastien BELY, du 25/02/2019, pris note,
- AS ST AULAIS CHALLIGNAC, Monsieur Rodolphe MONDY, du 24/03/2019, pris note,
- FC ROUILLAC, Madame Stéphanie MILLET, du 24/03/2019, pris note,
- US CHASSENEUIL, du 26/03/2019, pris note.

La prochaine réunion est fixée au **JEUDI 04 Avril 2019 à 16H30**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 20

L'animateur Jean-Charles GUIGUEN



Le secrétaire Jean Marie SARDAIN

